



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 décembre 1999

**Transfert des biens immobiliers de la Communauté de Communes
de Niort (CCN) à la Ville de Niort.**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 3 Décembre 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 21 Décembre 1999

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Alain BAUDIN donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à Mme Annie COUTUREAU.
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Hervé LAMPIN, Mme Catherine REYSSAT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D99643

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 1999

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Transfert des biens immobiliers de la Communauté de
Communes de Niort (CCN) à la Ville de Niort.**

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Consécutivement à la dissolution de la CCN et à la création de la Communauté d'Agglomération au 1er janvier 2000, le patrimoine bâti et non bâti de la CCN sur le territoire de la Ville de Niort va être transféré à cette dernière.

Ce patrimoine, dont le détail est contenu dans l'annexe à la présente, comprend :

a) les biens dont la Communauté s'est rendue propriétaire dans les zones d'activité économique d'intérêt communautaire ainsi que les ouvrages qu'elle a réalisés, à savoir :

- rue Pythagore, Mail Jean Lauroua et piste cyclable dans sa partie parallèle à la rue Archimède, en vue de leur incorporation dans la voirie communale niortaise.

b) diverses parcelles (déviation RN 148 et rue Violet le Duc)

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver au profit de la Ville de Niort les transferts indiqués ci-dessus, sachant que ceux-ci interviendront à titre gratuit, les frais d'actes étant supportés par la Ville de Niort ;

- autoriser le Maire ou son Adjoint Délégué à signer les actes à intervenir, la dépense étant imputée au chapitre 908 8241 2111 du budget.

(M. Bernard BELLEC, Président de la Communauté de Communes de Niort, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)